



Badminton Club de La Grande-Motte

Règlement Intérieur

06 22 68 02 59

contactbcgm34@gmail.com

www.badmintoncgm.fr

1. Adhésion au Badminton Club de la Grande Motte :

- Durant le mois de Septembre, priorité est donnée aux membres renouvelant leur adhésion.
- Le BCGM se réserve la possibilité de refuser, sans justification de motif, l'adhésion ou le renouvellement d'adhésion d'un membre.
- Les sommes versées au titre de l'adhésion au Badminton Club de la Grande Motte ne sont pas remboursables.

2. Créneaux horaires :

2.1 Disponibilités :

- Régulièrement (hors vacances scolaires) :

Lundi de 18 h à 20 h	: priorité jeunes
Lundi de 20 h à 22 h	: priorité adultes
Mercredi de 20 h à 22 h	: priorité adultes
Jeudi de 18 h 30 à 20 h	: jeu libre
- Ponctuellement : Samedi, autre jour et/ou autres horaires

2.2 Installation du matériel et fin de créneau :

- Tous les membres doivent contribuer au montage et au démontage des terrains. Les membres utilisant les volants fournis par le club doivent les ranger en fin de séance. Le créneau est terminé lorsque la salle est rangée et que les membres ont quitté le Palais des Sports.
- Les adhérents doivent s'arrêter de jouer au plus tard 10 minutes avant la fin du créneau pour avoir le temps de se doucher et/ou ranger le matériel.

2.3 Occupation des terrains :

- Dans l'éventualité d'une saturation des installations, l'occupation d'un terrain par les mêmes joueurs ne doit pas dépasser un set pour permettre à l'ensemble des membres présents de jouer.
- En cas de rencontre inter-club durant l'entraînement, 3 terrains seront réservés pour le déroulement des matchs. Les terrains disponibles seront dévolus au jeu libre.
- Durant les créneaux ouverts au BCGM, seule la pratique du badminton est autorisée.

3. Matériels :

3.1 Volants :

- Le club fournit uniquement des volants en plastique à tous les créneaux. Les adhérents voulant jouer avec des volants en plumes, ou d'autres volants en plastique, doivent se munir de leurs propres volants.

3.2 Raquettes :

- Le club prête des raquettes pour un essai ou pour dépanner ponctuellement. Il est demandé aux adhérents de s'équiper au plus tôt de matériel personnel.

3.3 Chaussures :

- Les joueurs doivent utiliser des chaussures spéciales pour le sport en salle qui ne laissent pas de traces sur le parquet. Ces chaussures ne doivent pas être portées à l'extérieur du gymnase.

3.4 Protection :

- Le port de lunettes de protection est vivement recommandé.

4. Entraînements :

4.1 Entraînement, progression technique et tactique :

- Tous les adhérents du club peuvent participer aux entraînements sous la conduite de l'animateur désigné.

4.2 Le jeu libre :

- Tous les adhérents du club peuvent choisir de jouer librement sous réserve de ne pas gêner le déroulement du cours.

5. Sanctions :

- Tout membre ne respectant pas le présent règlement ou commettant une faute grave peut, après avoir été entendu par le Comité Directeur, être radié du club en vertu de l'article 7 des Statuts du BCGM.